

**CENTRES DE VACANCES 2004****RESERVATION POUR INSCRIPTION****( feuille à retourner : ALREP – 15, avenue Franklin Roosevelt – F 30000 Nîmes )**Responsable légal :  Père  Mère  Tuteur

NOM(S) Prénom(s) : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Mail : .....

réserve(nt) l'inscription de mon ( mes ) enfant(s) aux séjours indiqués en entourant OUI et en barrant NON :

NOM Prénom : .....né(e) le : .....

NOM Prénom : .....né(e) le : .....

NOM Prénom : .....né(e) le : .....

**HIVER : Le Castelet – Villard-Salet ( Savoie ) : réservation avant le 14 décembre 2003 :**

Séjour I : du samedi 14 au samedi 28 février OUI - NON ; viendra(ont) en train : OUI - NON

Séjour II : du samedi 14 au samedi 21 février OUI - NON ; viendra(ont) en train : OUI - NON

Séjour III : du samedi 21 au samedi 28 février OUI - NON ; viendra(ont) en train : OUI - NON

**PRINTEMPS : L'Espoir – Le Boucanet – Le Grau du Roi ( Gard ) : réservation avant le 10 janvier 2004 :**

Séjour I : du samedi 10 au samedi 24 avril OUI - NON ; viendra(ont) en train : OUI - NON

Séjour II : du samedi 10 au samedi 17 avril OUI - NON ; viendra(ont) en train : OUI - NON

Séjour III : du samedi 17 au samedi 24 avril OUI - NON ; viendra(ont) en train : OUI - NON

**ETE : Maison Saint Martin – Naucelle ( Aveyron ) : réservation avant le 1<sup>er</sup> avril 2004 :**Séjour I : du jeudi 1<sup>er</sup> au mardi 27 juillet OUI - NON ; viendra(ont) en train : OUI - NONSéjour II : du jeudi 1<sup>er</sup> au mercredi 14 juillet OUI - NON ; viendra(ont) en train : OUI - NON

Séjour III : du mercredi 14 au mardi 27 juillet OUI - NON ; viendra(ont) en train : OUI - NON

et versent la somme de **100 €** pour chaque enfant et pour chaque séjour, soit :**100 €** x ..... enfant(s) x ..... séjour(s) = .....€, que je règle : par chèque à l'ordre de ALREP  en espèces  par mandat**INDICATIONS :** Suivant la réglementation générale de la Jeunesse et des Sports, les centres de vacances de l'ALREP peuvent recevoir les filles et garçons intellectuellement précoces de cinq à dix-sept ans.

Il est préférable de réserver avant les deux mois pour l'hiver et les trois mois pour le printemps et l'été précédant le premier jour du centre de vacances du séjour choisi. Cela permet une bonne organisation pour l'encadrement, l'hébergement, la restauration, les prestations extérieures : moniteurs de ski, location du matériel, transport en train et en car, etc ... Le solde est à régler avec l'envoi de la fiche d'inscription pour chaque enfant à la date indiquée sur cette fiche : 31 janvier ou 20 mars ou 5 juin ; joindre éventuellement le paiement du transport. L'(les) inscription(s) d'un ou plusieurs enfant(s) entraîne(nt) une seule adhésion par famille pour l'année 2004 à régler avec la réservation ou l'inscription si ce n'est point fait auparavant.

Dans les deux mois pour l'hiver et les trois mois pour le printemps et l'été précédant le premier jour du centre de vacances du séjour choisi, l'inscription se fait avec la fiche accompagnée du paiement total du séjour, de l'adhésion si ce n'est point encore fait, et éventuellement du transport (voir A)dossier inscription).

Le ..... Signature :